

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 10 septembre 2021

AVENANT AU  
MARCHÉ PUBLIC  
RELATIF AU  
PILOTAGE ET  
ANIMATION EN  
ECOMOBILITE  
POUR LA MISE EN  
ŒUVRE DU  
DISPOSITIF  
PENDAURA+

L'an deux mil vingt et un, le dix septembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 3 septembre 2021

Secrétaire de séance : Marin GAILLARD

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –  
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –  
M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES –  
Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET –  
Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET –  
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine  
PERINET - M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe  
ARMINJON

• Délégués excusés :

Mme Catherine BRUN

N° BU2021-15

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 15

AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AU PILOTAGE ET  
ANIMATION EN ECOMOBILITE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
DISPOSITIF PENDAURA+

Par délibération n°BU-2019-15 du 11/10/2019, le Bureau du Pôle Métropolitain du Genevois français a attribué le marché public relatif au pilotage et à l'animation en écomobilité pour la mise en œuvre du dispositif PEnD-Aura+.

Ce marché concerne des prestations portant sur la mise en œuvre des actions de réduction de la précarité énergétique des ménages, en particulier les plus modestes. Il porte sur des actions d'écomobilité en proposant des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle dans le Genevois français.

Le marché est composé d'une partie à prix forfaitaire et des prestations à bons de commande :

Missions	Désignation
1 (Mission forfaitaire)	Assistance du Pôle Métropolitain dans la conduite de la démarche
2 (Mission à bons de commande)	Atelier de formation / sensibilisation à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle
3 (Mission à bons de commande)	Test des mobilités alternatives dans les quartiers prioritaires
4 (Mission à bons de commande)	Actions en faveur de l'autopartage et du covoiturage solidaire

Ces prestations à bons de commande ont un montant annuel fixé à 45 000,00 € HT pour chaque période.

Au regard de la phase de démarrage plus longue que prévu, de la nécessaire mobilisation des partenaires et de la crise sanitaire, de nombreuses actions de terrain (animation, point information mobilité, etc...) ont du être reportées en 2021.

Ainsi, les conditions du marché doivent être modifiées pour tenir compte de la programmation effective des animations renforcées sur l'année 2021.

Le montant maximum initial des prestations à bons de commande par période est de 45 000 € est remplacé par le nouveau montant maximum de 65 000,00 € par période.

Les autres modalités du marché restent inchangées.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 23/09/21

Publié ou notifié le 23/09/21

Le Président,  
Christian DUPESSEY

